

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2017/18-PR

Janvier 2017

AUX Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur
auprès du Codex

DU Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'informations sur l'homologation nationale des composés
pesticides**

DATE LIMITE: 15 mars 2017

OBSERVATIONS Au:

Point de contact du Codex de l'Australie
Ministère australien de l'agriculture et des
ressources en eau
Courriel: codex.contact@agriculture.gov.au

Copie au:

Point de contact du Codex de
l'Allemagne
Ministère fédéral allemand de
l'alimentation et de l'agriculture
Courriel:
Codex.germany@bmel.bund.de

Secrétariat du Codex
Programme mixte FAO/OMS sur les
normes alimentaires
Commission du Codex Alimentarius
Courriel: codex@fao.org

CONTEXTE

1. À l'issue des débats qui ont eu lieu en avril 2016, à la quarante-huitième session du Comité sur les résidus de pesticides (CCPR), le Comité est convenu de rédiger une lettre circulaire, afin d'obtenir auprès des membres, des informations sur les homologations nationales pour tous les composés de la liste des pesticides du CCPR. Cette lettre circulaire devrait en outre inviter les membres et les observateurs à établir une liste des produits pour lesquels il existait une utilisation homologuée¹, pour chaque pesticide.
2. L'Australie a accepté de rédiger la lettre circulaire, avec l'aide de l'Allemagne.
3. Un tableau (voir Annexe) présentant l'état actuel des homologations nationales des pesticides énumérés dans les tableaux 2A et 2B² du calendrier du CCPR et les listes de pesticides destinés à être évalués en priorité par la JMPR a été inséré dans les documents de travail du CCPR lorsque le calendrier et les listes ont été établis pour les années à venir. Le tableau indique, pour chaque pesticide, s'il est homologué pour utilisation par les États membres qui ont fourni l'information, mais ne donne aucune information sur les produits figurant sur les étiquettes de pesticides.

¹ REP16/PR, paragraphe 180.

² Tableau 2A: listes de réévaluations périodiques destinées à être examinées en priorité par la JMPR
Tableau 2B: liste pour la réévaluation périodique – Composés inscrits dans le cadre de la règle des 15 ans mais non encore programmés ou inscrits pour évaluation par la JMPR.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

4. Les membres sont priés de bien vouloir compléter le tableur transmis avec la lettre circulaire, pour chaque pesticide indiqué dans le tableau ci-dessous.
 - À titre d'exemple, la feuille 2 du tableur indique comment sont présentées les données concernant l'Australie pour les composés indiqués dans les tableaux 2A et 2B
 - La note de la feuille 1 fournit une liste complète des CXL actuels et des propositions, dans le cadre de la procédure par étape, pour chaque composé indiqué dans les tableaux 2A et 2B
5. Les membres sont priés de bien vouloir fournir une liste complète des seuls produits ou groupes de produits qui figurent sur les étiquettes de pesticides homologués au niveau national. S'il existe des LMR nationales pour un pesticide homologué présent dans des produits d'origine animale en raison de l'éventuelle exposition des animaux aux résidus présents dans leurs aliments, il faut également insérer dans le tableur les produits ou groupes de produits d'origine animale concernés.
6. Il est essentiel que les membres utilisent le tableur fourni pour transmettre leurs données. Les données transmises sous une autre forme ne peuvent être analysées.
7. En raison de l'ampleur de la tâche et du peu de temps restant avant la quarante-neuvième session du CCPR (avril 2017), les membres sont priés de bien vouloir indiquer les produits ou groupes de produits en anglais et par ordre alphabétique. Le tableur est donc fourni en anglais seulement.
8. Les membres sont priés de transmettre les tableurs remplis (en anglais) en suivant les instructions données dans la lettre circulaire.

